

# Genève (ch)



## Préambule

L'histoire postale d'une ville, d'un pays ou d'une région transfrontalière suit toujours de très près son histoire politique, militaire et économique.

La succession de ces événements sur une période définie procure un intérêt majeur pour l'historien postal de par la très grande variété de marques et cachets utilisés.

Par contre, l'étude des taxes peut s'avérer très délicate. L'évolution des nombreux changements d'unités monétaires et l'application plus ou moins rigoureuse des conventions tarifaires bi-nationales rendent en effet les recherches plus difficiles mais aussi d'autant plus passionnantes..

## Bibliographie

Manuel de préphilatélie suisse (J.J WINKLER)  
 La Poste à Genève (Dr G.FULPIUS)  
 Les marques du bureau français de Genève (L.LENAIN)  
 Marques des bureaux français à l'étranger (J POTHION)  
 Catalogue des départements conquis (G. NOEL)  
 Catalogue des marques et cachets d'entrée (G NOEL)  
 Les relations de la France avec la Suisse (M. CHAUVET)  
 Handbuch Postgeschichte von Genf (R. SCHÄFER)

## *Marcophilie des origines à 1850*

### Préambule

L'histoire postale d'une ville, d'un pays ou d'une région transfrontalière suit toujours de très près son l'histoire politique et militaire. La succession de ces événements sur une période définie procure un intérêt majeur pour l'historien postal de par la très grande variété de marques et cachets utilisés.

Par contre, l'étude des taxes peut s'avérer très délicate à cause de l'évolution des unités monétaires et aussi de l'application plus ou moins rigoureuse des convention tarifaires bi-nationales.

Avec quelque fois aussi les petits «arrangements» qui dans certains cas perturbent la logique d'analyse et de raisonnement.

### Sommaire

#### *La République de Genève*

- 2** Marques de villes  
 - manuscrites,  
 - linéaires,  
 - d'achemineurs  
 - de déboursé

#### *L'annexion à la France*

- 7** Marques de département, des villes,  
 - linéaires à numéro,  
 - de déboursé,  
 - de port payé

#### *Rattachement à la Confédération*

- 12** Marques des villes  
 - linéaires,  
 - de port payé,  
 - taxes,  
 - d'origine

## La poste FISCHER

## Marques manuscrites

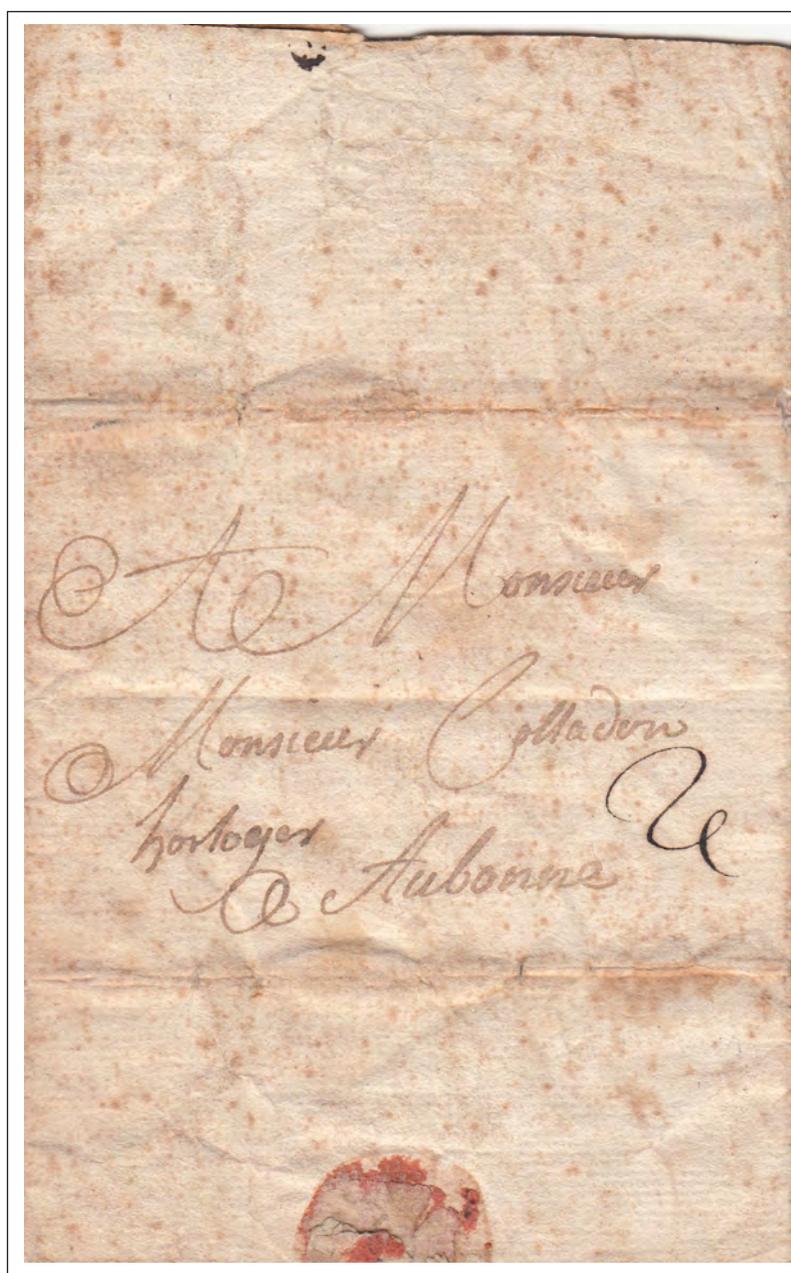
Dans cette ville de Genève, carrefour des routes vers la France, l'Allemagne et l'Italie, plusieurs bureaux de poste se partageaient la réception et l'envoi du courrier en fonction des destinations.

La poste FISCHER était chargée de la correspondance de et vers les autres villes de Suisse ainsi que pour la route de l'Allemagne de 1675 à 1798.

On ne connaît pas de marque manuscrite pour ce bureau durant cette période.

A partir de 1640, on remarque sur certaines lettres des inscriptions manuscrites qui correspondent au montant de la taxe à payer par le destinataire. En l'absence de marque de départ apposée sur le pli, on ne peut que se référer à l'indication qui figure éventuellement en en-tête du courrier.

Genève le Dimanche à 6 Heures du Soir



2  
Taxe dûe

Entre 1669 et 1689, pour Aubonne, route vers les autres cantons de Suisse  
Port dû 2 sols, tarif du 1/5/1676 jusqu'à 25 lieues

## Le Bureau Sarde

## Marques manuscrites

Le bureau de poste sarde également installé dans un quartier de Genève s'occupait du courrier de et vers la route de Chambéry en direction des états sardes et de l'Italie de 1695 à 1798. Il existe, selon les recherches de ces marques, un seul type de manuscrite identifié pour la période considérée entre 1695-1705. Les marques manuscrites de cette période étaient toujours précédée de la mention «De».

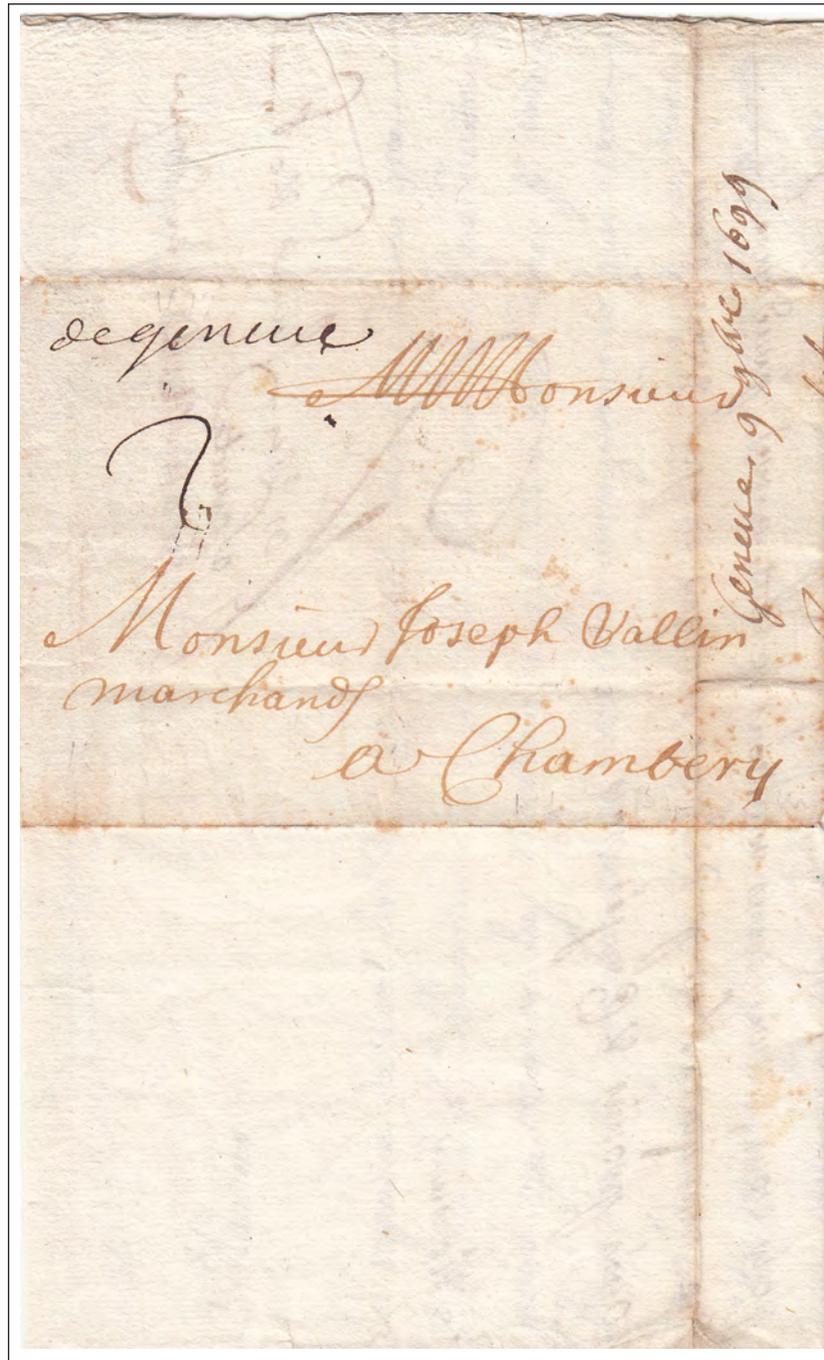
Genève 9<sup>me</sup> 1699

de Genève

Manuscrite, vue de  
1695 à 1705



Taxe dûe

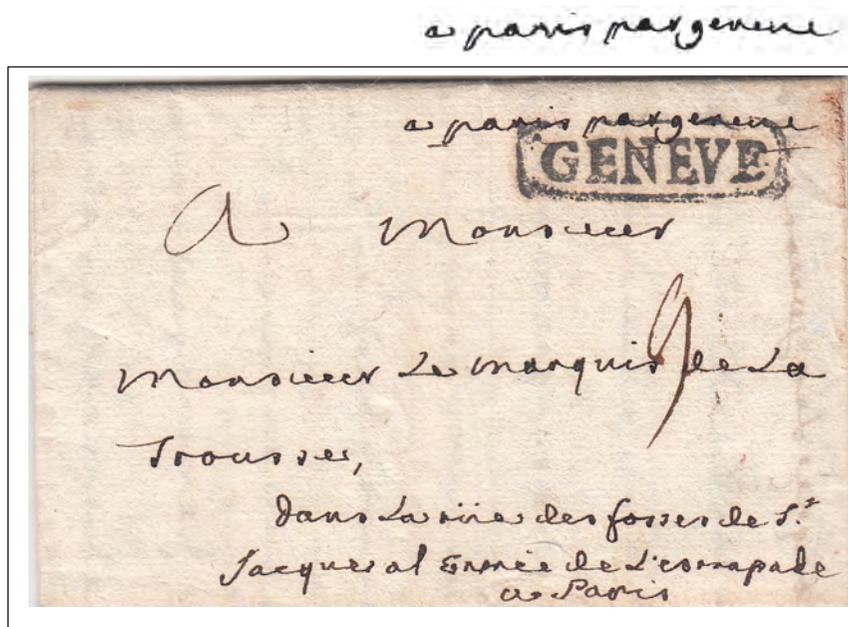


le 9 septembre 1699 pour Chambéry, route vers l'Italie  
Port dû 2 sols, tarif du 1/5/1676 jusqu'à 25 lieues

## Le Bureau Français

## Marques linéaires

Le bureau français recevait et expédiait la correspondance de et pour la France. Ce bureau a fonctionné dès 1669 jusqu'en 1798 à l'instigation du marquis de Louvois, surintendant général des postes du royaume de France. Installé dans un quartier de la ville, il a été brièvement transféré en 1768 à Versoix, bourg devenu français. Et de 1774 à décembre 1813, il a fonctionné de nouveau à Genève, végété de 1814 à 1815 avant d'être supprimé pour être transféré à Ferney-Voltaire. Parmi toutes les marques utilisées, celle ci-dessous aura eu la plus longue existence (26 ans). Pour le bureau de Versoix ne disposant pas de marque spécifique, c'est le cachet «Suisse» qui a été utilisé.



### GENEVE

5 x 29 mm  
A partir de 1714  
cachet très usé,  
l'encadrement ne  
devrait pas apparaître



Taxe dûe

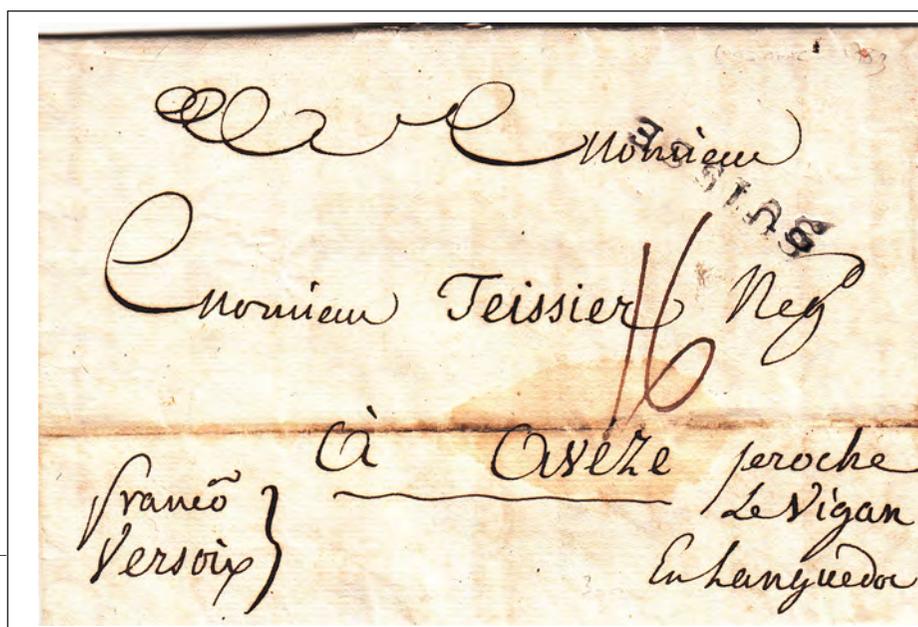
lettre de Turin, le 9 octobre 1747 postée à Genève pour Paris  
Port dû 9 sols de 120 à 150 lieues, tarif du 8/12/1703



Au verso taxe payée de Lausanne jusqu'à la frontière de Versoix 4 deniers

franco Versoix

Marque manuscrite de port payé jusqu'à frontière



### SUISSE

4 x 29 mm  
Vue de 1774 à 1793  
marque de départ de Versoix



Taxe dûe

lettre de Lausanne, le 7 août 1783 entrée en France à Versoix pour Avezé, franco de port jusqu'à Versoix, port dû erroné de 16 sols au lieu de 18 sols selon tarif de juillet 1759 pour lettre double de 100 à 120 lieues en passe par Nimes

## Le Bureau Français

## Marques annexes manuscrites

Les achemineurs ont joué un rôle important pour la liaison du courrier des commerçants entre le bureau français et le bureau suisse. Il s'agissait essentiellement de gens en relation d'affaires avec les entreprises auxquelles ils rendaient par ailleurs des services de toutes sortes. Ces achemineurs étaient alors en opposition avec les postes gouvernementales essentiellement pour des raisons de controverses sur le prix du port et sur le change des monnaies.

*Paradum de N. F. H. S  
Pierre Malvesin & fils  
à Geneve le 11 Mars 1747*

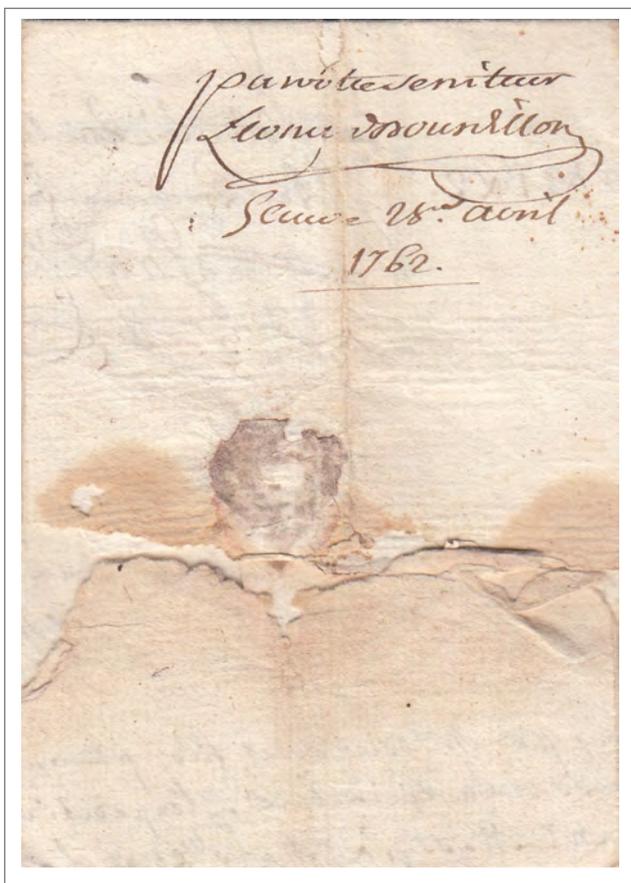
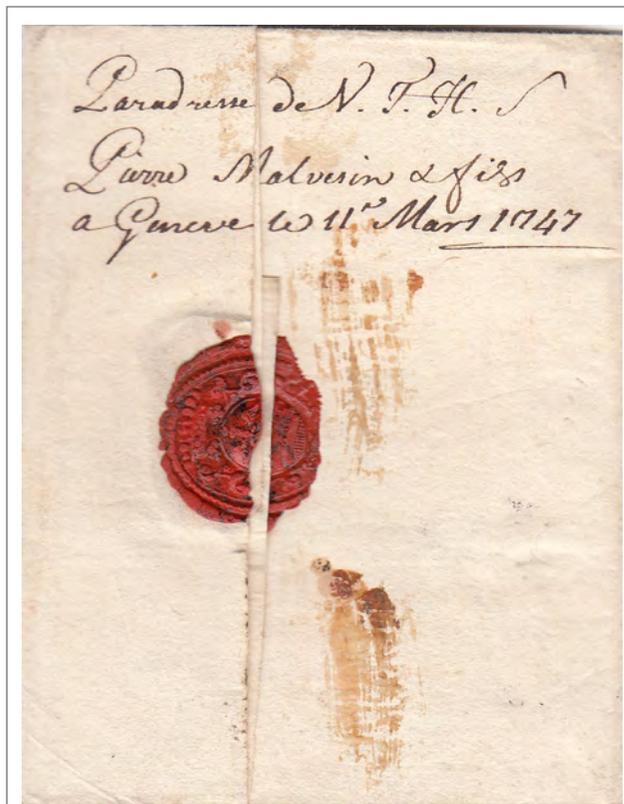
16

Taxe dûe

Au verso  
**GENEVE**

5 x 29 mm  
Vue à partir  
de 1714

le 11 mars 1747 pour Marseille  
Port 16 sols, tarif du 8/12/1703 de 120 à 150 lieues, lettre en  
double port passée par Aix  
acheminée par «Notre très Humble Serviteur Pierre Malvesin  
et Fils»



*par votre serviteur  
Leonce Bourdillon  
Geneve le 28. avril  
1762.*

Au verso  
**GENEVE**

6,5 x 31 mm  
Vue de 1754 à  
1763

*franco Geneve*

franco Geneve

*M*

Taxe dûe

le 28 avril 1762 pour Toulouse  
Port 24 sols, tarif du 8/7/1759 de 120 à 150 lieues, lettre en  
double port passée par Lyon  
acheminée par «Votre très Humble Serviteur Leonce Bourdillon»

## Le Bureau Français

## Marques de déboursé

Quand une lettre en port dû ne pouvait atteindre son destinataire, soit parcequ'il avait changé d'adresse, que l'acheminement était éroné ou soit simplement parce qu'il avait refusé la lettre, la taxe ne pouvait être encaissée. Afin de se mettre en règle avec l'administration, le receveur devait, avant de renvoyer ou de faire suivre la lettre, apposer une marque de déboursé au dos de la lettre. Cette marque pouvait être manuscrite ou apposée avec un cachet et était spécifique au bureau.

C'est ainsi que nous découvrons au dos de cette lettre la mention manuscrite "Déboursé de Versoix" avec un décompte du crédit réclamé incluant la présente dans un lot de lettres.

*Déb. de Versoix*

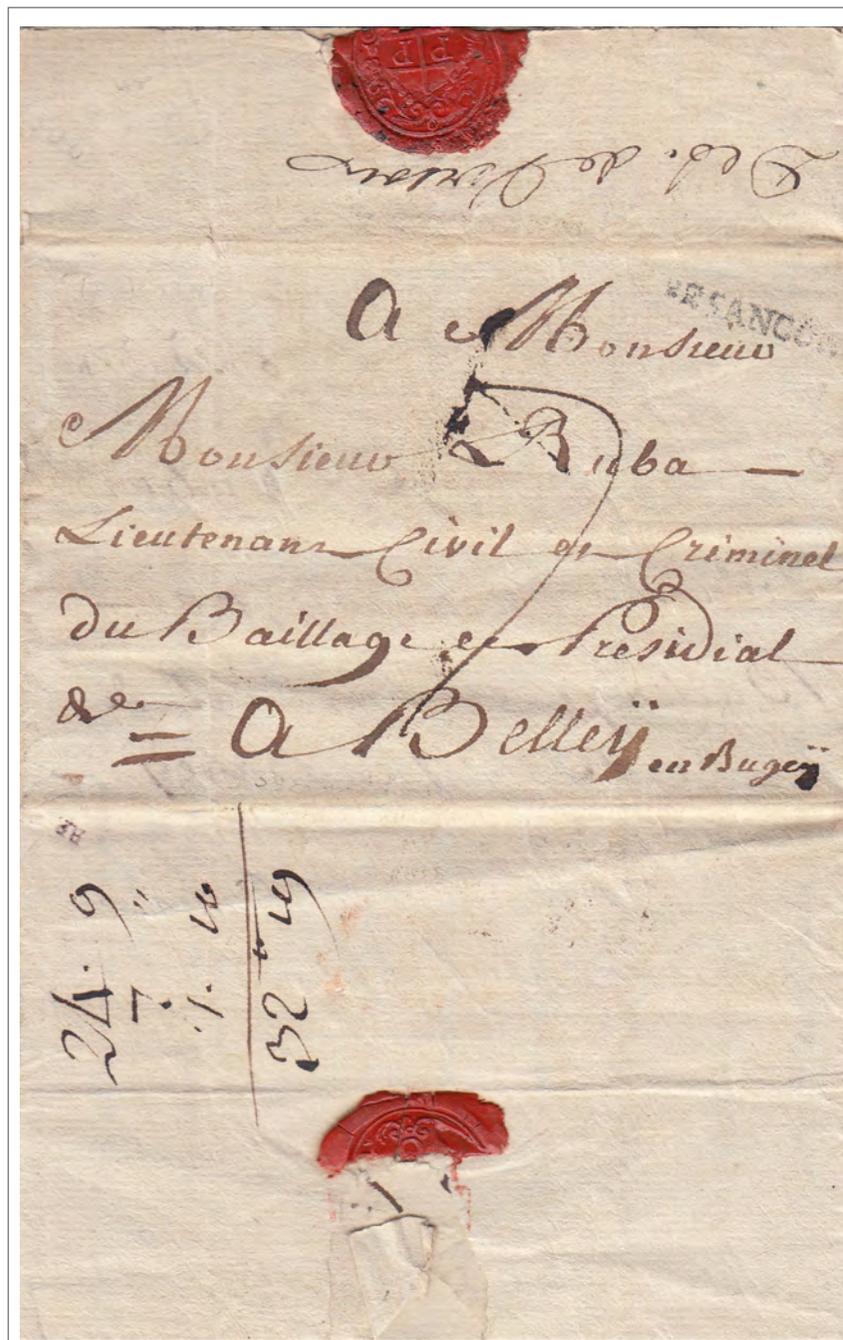
Mention manuscrite «Déboursé de Versoix» apposée suite à une erreur d'acheminement.

Le trajet de cette lettre Besançon à Belley devait transiter à Meximieux pour Lyon et suivre ensuite une partie de la route de Chambéry jusqu'à Belley alors qu'à Meximieux elle a été mise dans un lot de lettres pour Genève et elle a été découverte à Versoix, dernier bureau français de la route Paris-Genève.



24. 9  
7. "  
1. 10  
-----  
32. 19

Décompte du crédit demandé en retour pour un paquet de lettres  
24 sols 9 deniers  
+ 7 sols (lettre ci-contre)  
+ 1 sol 10 deniers  
soit 32 sols 19 deniers



7  
Taxe dûe

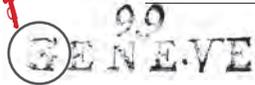
le 30 mai 1784, de Besançon pour Belley  
Port dû de 7 sols, tarif du 8/7/1759 de 60 à 80 lieues

## Genève

## Marques à numéro

Dès 1798, date de l'annexion de la République de Genève à la France, la poste a continué de fonctionner selon les règles en vigueur dans les autres départements français. Genève ainsi intégrée au département du Léman porte le numéro 99 et toutes les marques postales utilisées durant cette période en seront obligatoirement assorties.

 Le «G» est creux et décoré



99 GENEVE  
4 x 6 x 4,75/12  
x 30 mm  
Vue en 1798

le 28 septembre 1798, de Genève pour  
Lausanne (CH)

Port dû de 4 sols, tarif du 25/12/1796  
jusqu'à 30 lieues + 2 sols jusqu'à fron-  
tière soit 12 deniers lausannois.



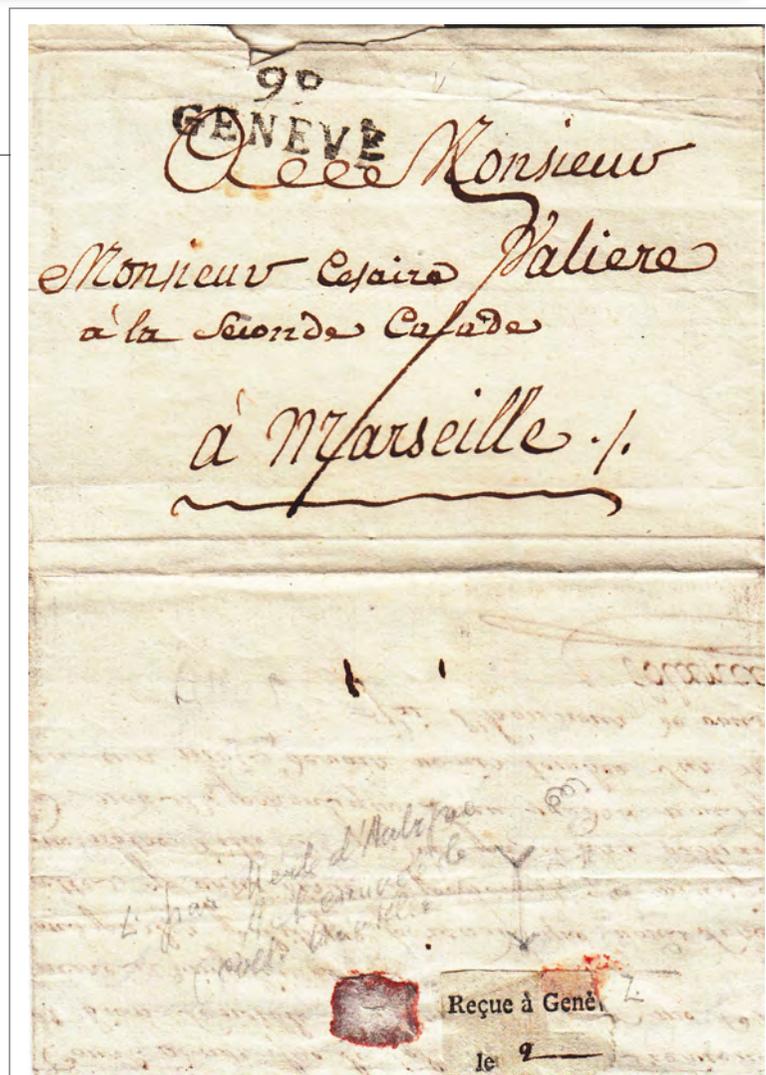
19c

12 deniers lau-  
sannois

 Taxe dûe

99  
GENEVE

4 X 7 x 3.5 x 26 mm  
Vue de 1807 à 1809



sans date, probablement de 1807,  
pour Marseille

Port dû de 7 décimes, tarif du 24 avril 1806,  
de 400 à 500 kms  
acheminée par Merle d'Aubigné

Papillon servant de reçu pour lettre  
prise en charge par l'acheminéur,  
déchiré à l'ouverture, rare à l'état  
complet.



Taxe dûe

## Genève

## Marques de port payé

La coutume de l'époque laissait supposer que, par déférence envers le destinataire, celui-ci pouvait payer le port de la lettre. Mais on commence à observer dès 1800 que ce port est de plus en plus souvent payé au départ par l'expéditeur, ce qui deviendra une règle plus tard avec l'apparition du timbre-poste.



**P99P**  
**GENEVE**

4,5 x 18 x 4 x 28 mm  
rouge  
Vue de 1803 à 1813

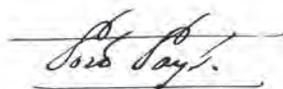


Taxe dûe



Au verso taxe 6d  
payée jusqu'à  
la frontière

le 14 mai 1806 pour Steyr (Autriche)  
Port payé de 16 décimes, tarif du 24 avril 1806, 6 décimes port suisse jusqu'à la  
frontière allemande + 10 décimes port allemand



Rappel manus-  
crit de port payé



**P99P**  
**GENEVE**

4,5 x 18 x 4 x  
28 mm noire  
Vue de 1807  
à 1814



Au verso taxe  
payée de 8 d.



Marque de port payé  
apposée sur les  
correspondances  
d'origine province pour  
Paris : «Port<sup>s</sup>.Payé<sup>s</sup>»  
jusqu'à Paris et pour  
Paris

le 27 octobre 1811 pour Paris  
Port dû de 8 décimes, tarif du 24 avril 1806, de 500 à 600 kms

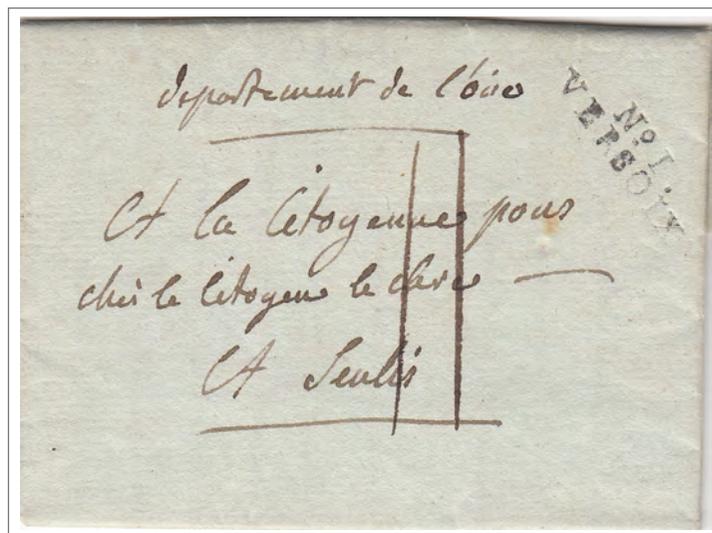
## Carrouge et Versoix

## Marques à numéro

Durant cette période et suite aux différents conflits politiques, certaines bourgades périphériques à la commune de Genève faisaient partie de départements différents: Versoix était dans le département de l'Ain et Carrouge dans le département du Mont-Blanc alors que Genève était dans celui du Léman.



Taxe dûe



### N° 1 VERSOIX

3 x 12 x 3 x 25.5 mm  
Vue de 1793 à 1797

le 1<sup>er</sup> septembre 1793 pour Senlis (Oise)  
Port dû de 11 sols, tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1792, de 80 à 100 lieues



Taxe dûe



### 84 CARROUGE

5 x 8 x 5 x 43 mm  
Vue de 1793 à 1798

le 15 septembre 1793 pour Anneci (Annecy)  
Port dû de 10 sols, tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1792, port simple à l'intérieur  
du même département

Genève

Marques de déboursé

Le port étant le plus souvent dû par le destinataire, si le pli ne pouvait remis et la taxe encaissée, le préposé du bureau de poste apposait la mention «déboursé» pour signaler qu'il réclamait un crédit pour compenser le débit qui lui était imputé pour ce pli.

Marques de déboursé apposées en premier par le bureau de Genève et ensuite celui de Chambéry suite à une fausse direction (Genève puis Marlioz par Chambéry) alors que ce destinataire à Marlioz était desservi par le bureau de Frangy.



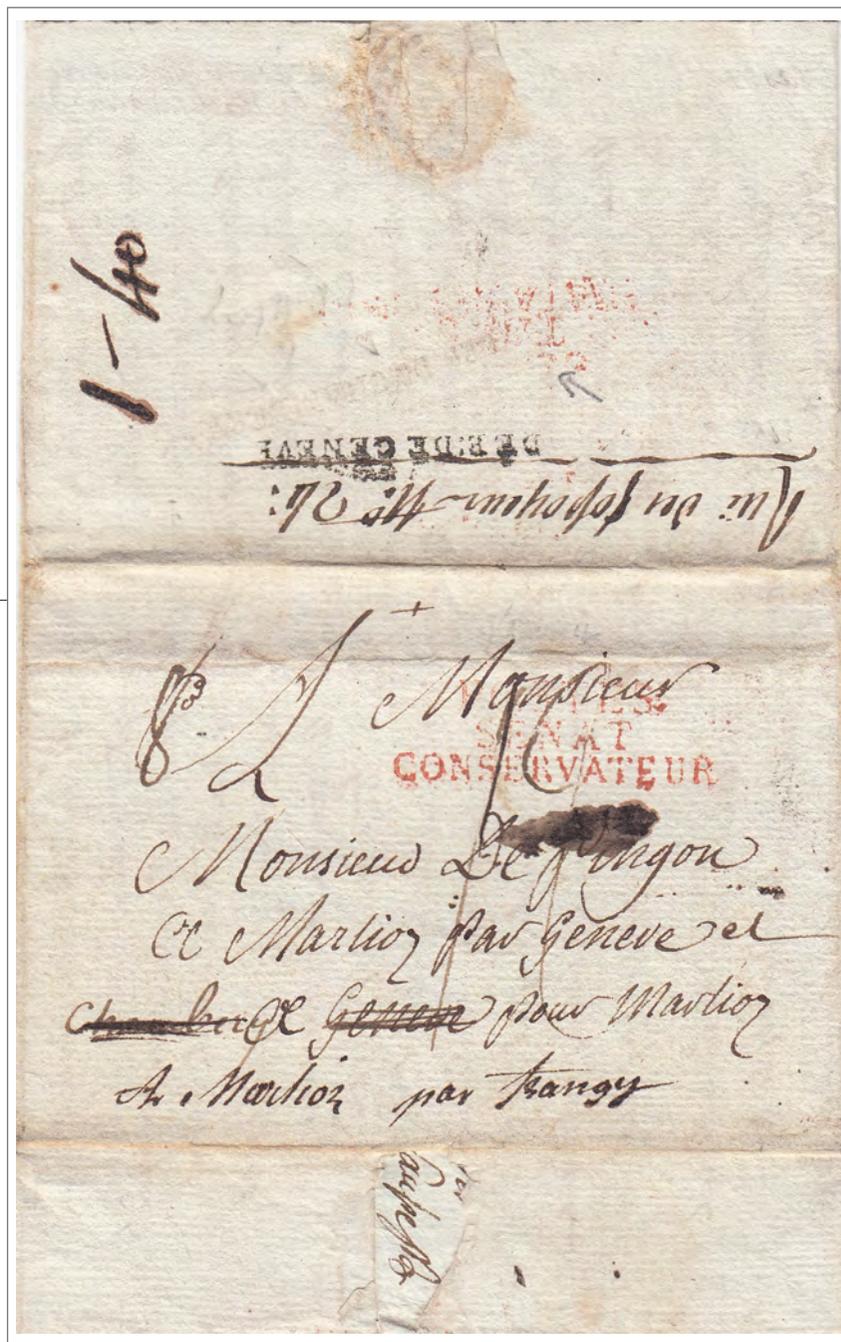
Déboursé de Chambéry à sec  
3 x 42 mm  
Vue de 1793 à 1812

### DEB DE GENEVE

2,5 x 38 mm  
Vue de 1798 à 1807  
(mise en service sous le Bureau Français, utilisée en attendant d'être remplacée par Déb. 99/Geneve)



Taxe dûe initiale



19  
Taxe dûe totale

le 7 septembre 1806 pour Marlioz

Port dû initial de 8 décimes pour Genève, tarif du 24 avril 1806 de 500 à 600 kms, puis de 12 d (8 + 4 décimes de Marlioz par Chambéry à Marlioz par Frangy)

## Genève

## Marques de déboursé

L'emploi beaucoup plus rare des marques de déboursé n'aura nécessité que deux modèles de cachets différents pour toute la période couverte.

Deuxième modèle de marque de déboursé apposée par le bureau de Genève au retour du pli suite au départ du destinataire pour une autre adresse en Vallay (Valais).



**DEB 99  
GENEVE**

4 x 22 x 5 x 32 mm  
rouge  
Vue de 1810 à 1813



Taxe dûe finale, 4d



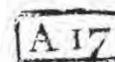
Taxe dûe initiale,



Taxe dûe rectifiée, 11d



Marque d'arrivée à  
Paris le 17 février 1811



Cachet de facteur fran-  
çais apposé suite à desti-  
nataire inconnu

le 11 février 1811, de Genève pour Paris revenue à Genève et redirigée vers le Vallay (Valais)  
Port dû initial erroné de 9 décimes au lieu de 8d selon tarif du 24 avril 1806 de 500 à 600 kms, annulé et  
remplacé par 11 décimes, annulé et remplacé par 4 décimes pour distance de 100 à 200 kms (Genève - Vallay)

## Genève ville suisse

## Marques linéaires

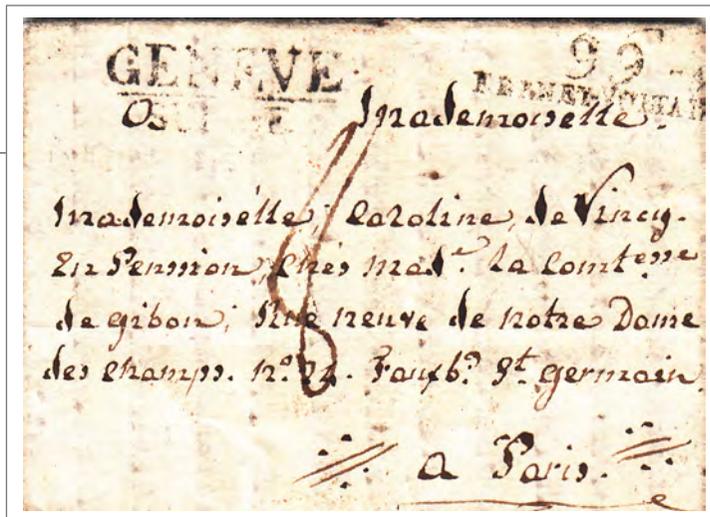
Genève revient dans le giron de la Confédération le 19 mai 1815. Pour fêter cet évènement, et pendant une très courte période - de mars 1815 à décembre 1815 - la marque «GENEVE-SUISSE» sera apposée sur le courrier. Et c'est le Conseil d'Etat helvétique qui dirige la nouvelle poste.

### GENEVE SUISSE

5,5 x 30,5 x 3,5  
x 18,5 mm  
Vue du 23.3 au  
22.12.1815



Taxe dûe



Au verso marque d'arrivée noire  
à Paris le «25 juillet  
1815»

le 19 juillet 1815 pour Paris, remise à Ferney-Voltaire (France)  
Port dû de 8 décimes, tarif du 1/01/1806, de 500 à 600 kms  
au lieu de 10 décimes (taxe France 8d + taxe suisse 2d)

### GENEVE SUISSE

5,5 x 30,5 x 3,5  
x 18,5 mm  
Vue du 23.3 au  
22.12.1815



Taxe dûe initiale



Taxe dûe 12

le 31 octobre 1815 pour Schweiz (Schwyz)  
Port dû de 10 sols raturé et remplacé par 12 sols, tarif des Postes Fischer du  
01/01/1815 pour pli à destination du canton de Schwyz

## L'agence postale FISCHER

## Marques linéaires

A compter de décembre 1815, le Conseil d'Etat de Genève conclut avec l'Agence Fischer un contrat lui affermant la Poste aux Lettres sur toutes destinations hors ville de Genève et pour une durée de quinze ans.

### GENEVE

6 x 32,5 mm  
Vue de 1820  
à 1822



12  
Taxe dûe

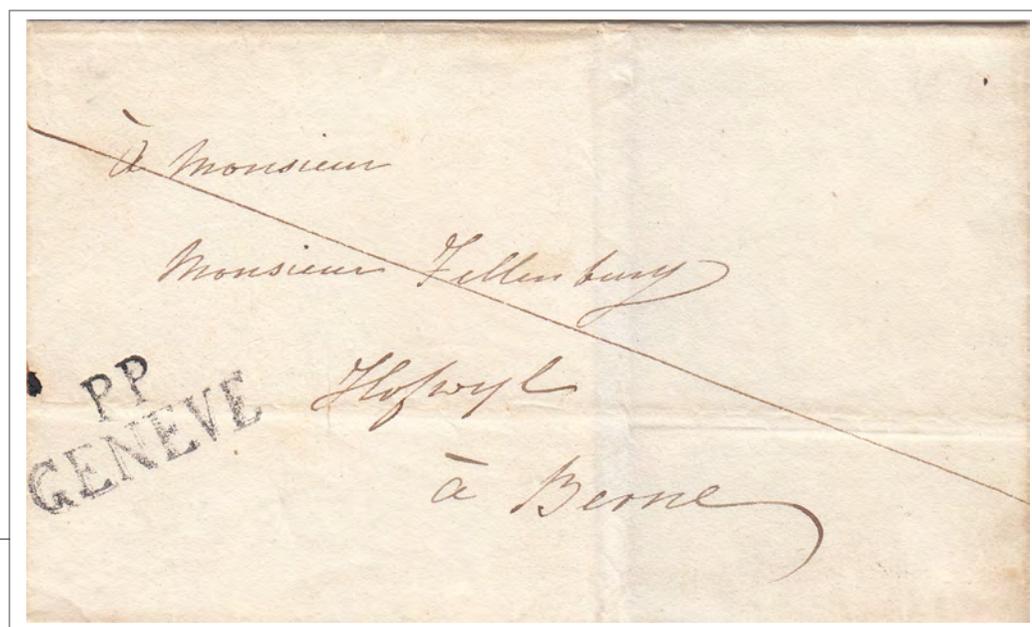
le 15 mars 1820 lettre de Ferney déposée à Genève pour Florence (Italie)  
Port dû de 12 sols selon tarif des postes Fischer de 1815

12

Taxe payée  
au verso

### PP GENEVE

4,5 x 33,5 mm  
Vue de 1825  
à 1832



le 9 novembre 1824 pour Berne  
Port payé de 12 sols, 2 sols pour service cantonal + 10 sols (au lieu de 8 sols) pour  
la ville de Berne selon tarif Fischer du 01/01/1815

## L'agence postale FISCHER

## Marques linéaires

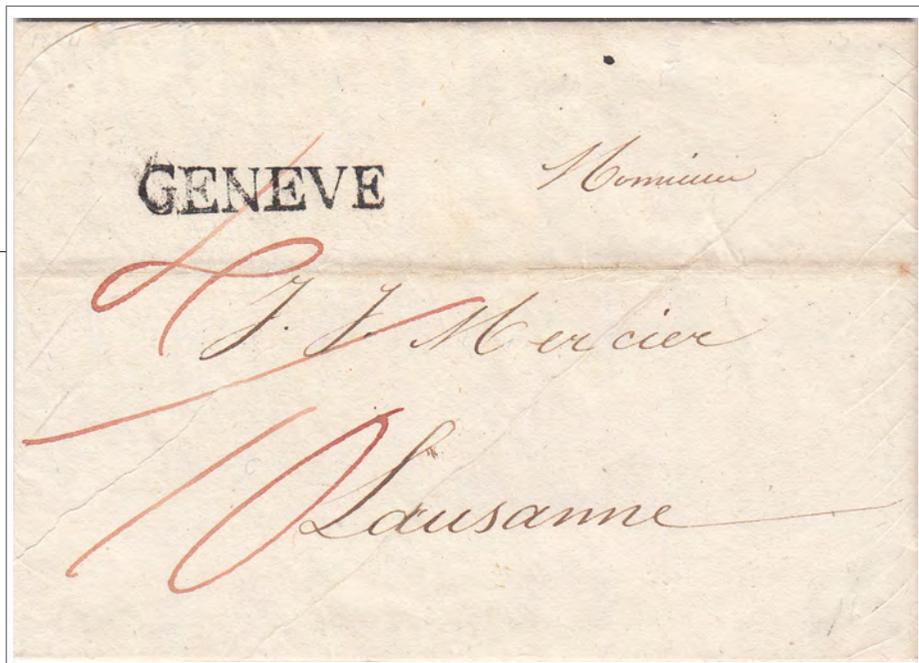
Fait important, le contrat de régie souscrit avec l'agence Fischer arrivé à échéance ne fut pas renouvelé et c'est une commission de l'Administration Cantonale qui prend le relais, en maintenant toutefois les tarifs de Fischer en vigueur jusque-là. A cette occasion, dès 1823, on commence à voir apparaître des marques de départ comportant, en plus du lieu d'origine, la date de départ.

### GENEVE

6 X 32,5 mm  
Vue de 1820  
à 1824



Taxe dûe



le 24 mars 1824 pour Lausanne

Port dû 10 sols, 4 s pour le service cantonal + 6 s tarif de Fischer d du 1/01/1815 pour les autres villes que Rolle, Nyon et Coppet, Lausanne étant comprise dans les «autres parties du canton de Vaud».



5 x 29 mm  
Ville centrée  
Jour et mois penchés  
Vue de 1825 à 1828



Taxe dûe



le 21 septembre 1825, pour Lausanne

Port dû de 8 sols, 2 s pour service cantonal + 6 s, tarif Fischer du 1/01/1815 pour les autres villes du canton de Vaud que Rolle, Nyon et Coppet

# Le rattachement à la Confédération

## L'agence postale FISCHER

## Marques linéaires

A côté de Genève, les villes de Carouge, Chesne et Versoix, auront eu leurs marques linéaires locale au moment de l'intégration dans la Confédération.

### CAROUGE

Marque sarde  
4,5 x 27,5 mm  
Vue de 1815  
à 1816

le 8 mars 1815 de Carouge (1 seul R)  
pour Busca (Piemont)  
Port dû de 6 sols, tarif français du  
24 avril 1806, de 300 à 400 kms



6

Taxe dûe

### CHESNE

5 x 32 mm  
Vue de 1817  
à 1825



6

Taxe dûe

le 28 mars 1820, de Chesne  
pour Lausanne  
Port dû de 8 sols, 2 s pour le  
service cantonal + 6 s pour les  
autres villes du canton de Vaud  
que Rolle, Nyon et Coppet, tarif  
Fischer du 1/01/1815

### VERSOIX

5,5 x 34 mm  
Vue de 1817  
à 1839

$\frac{4}{10}$

le 21 février 1826, de Versoix pour Vevey (Vaud)  
Port dû de 14 sols pour lettre pesant plus de  
2/8° d'once, 4 sols pour service cantonal, + 10  
s pour les autres villes du canton de Vaud que  
Rolle, Nyon et Coppet tarif du 1/01/1815



## L'Administration cantonale

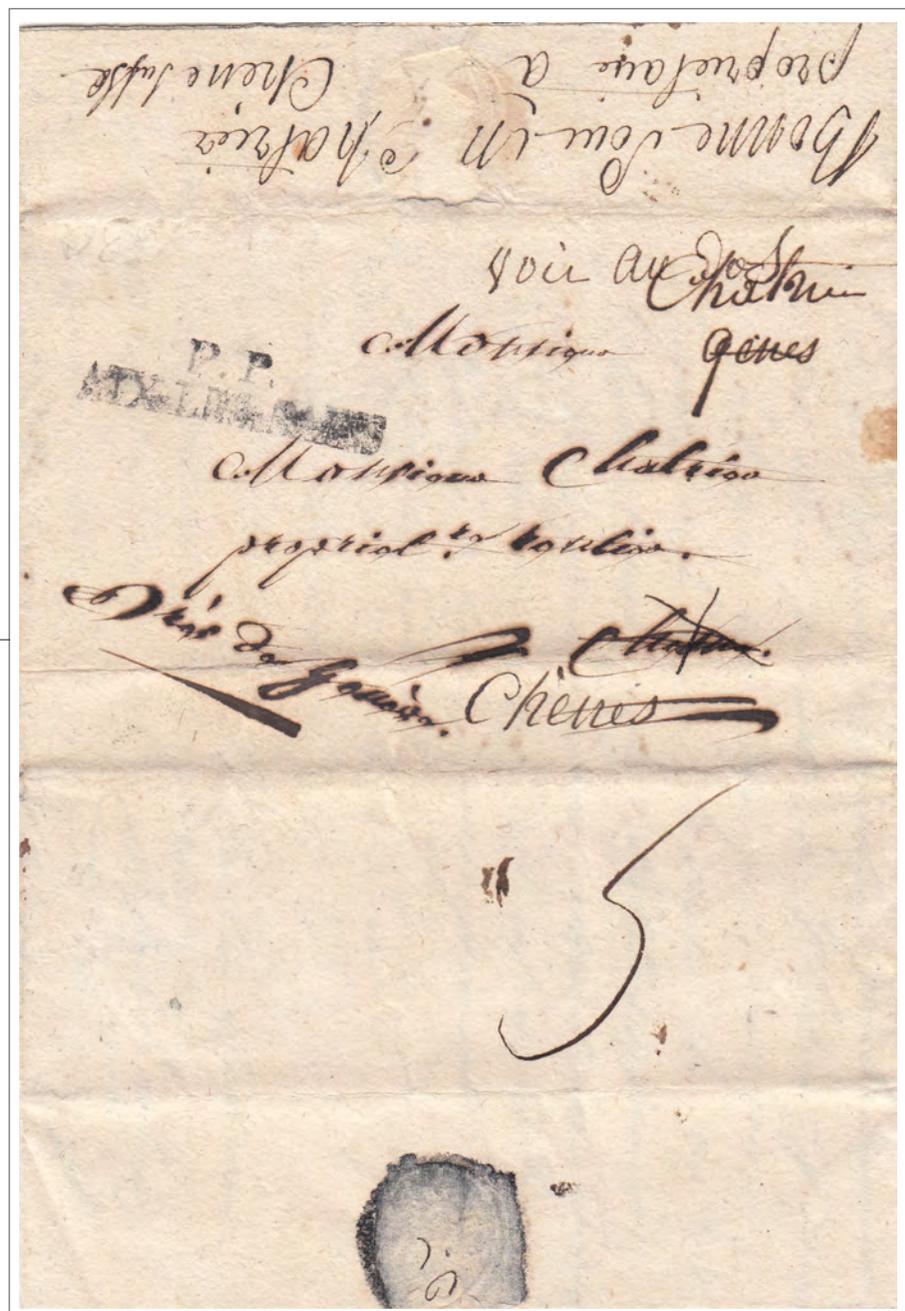
## Marques de déboursé

Voici un curieux cas de déboursé. Le pli ayant été expédié en port payé, n'a pu être distribué suite à une fausse direction. Le préposé du bureau de poste a apposé la mention «déboursé» pour signaler qu'il réclamait un crédit pour compenser sa part de port pour ce pli entre Genève et Chênes.

Bonne Souvenir à Chênes Suisse  
propriétaire à

**P.P.**  
**AIX LES BAINS**

Marque de déboursé  
manuscrite apposée  
par le bureau de  
Genève



Crédit de taxe  
réclamé à la  
poste fran-  
çaise par la  
poste locale  
de Genève

le 2 juillet 1830 d'Aix les Bains pour Chênes canton de Genève  
Port payé initial de 3 décimes, tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1827 de 40 à 80 kms  
5 centimes de Genève à Chênes (port local)